

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis le 29 janvier 2026, les structures engagées dans l'expérimentation des Structures d'Exercice Coordonné Participatives (SEC-Pa) font face à une décision brutale du Ministère de la Santé : la fin des financements en avril 2026, sans entrée dans le droit commun, contrairement à ce qui avait été annoncé jusqu'alors.

Ce choix met en danger 26 maisons et centres de santé dans toute la France dont 4 en Ile de France: le **CMS La Fabrique de Santé** (Aubervilliers), le **CDS La Place Santé** (Saint Denis), la **MSP Mathagon** (Paris 18) et la **MSP Pyrénées-Belleville** (Paris 20). Des dizaines de postes salariés, et surtout des milliers d'accompagnements médico-psycho-sociaux à destination des populations dont les besoins en soins primaires sont les plus importants peuvent disparaître.

Son arrêt aurait des conséquences graves : renoncements aux soins, retards de diagnostic, surcoûts pour le système de santé, perte d'attractivité des territoires et impossibilité d'ouvrir de nouveaux lieux de soins, notamment en milieu rural.

Le 3 février 2026, interpellé à l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a reconnu le caractère essentiel des structures SEC-Pa et évoqué une volonté de pérenniser le modèle. Cependant, aucun engagement précis, chiffré et sécurisé n'a été pris, à moins de trois mois de la fin des financements.

Face à cette situation, nous nous mobilisons.

Un rassemblement est prévu **samedi 14 février à 15h Place de la République à Paris**, pour défendre la santé participative et pour exiger l'entrée des SEC-Pa dans le droit commun.

Nous avons besoin de monde, de relais et de soutiens.

Votre présence, vos partages, votre mobilisation sont essentiels pour faire entendre notre voix.

Solidairement,

Le collectif des structures SEC-Pa d'Ile de France



La Fabrique de santé

